



LA RÉFORME DES APE VA PESER SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES FRAGILISÉES

VRAI

ON ENTEND

"Ce qui m'importe, c'est que ces services essentiels (aide aux familles, accueil d'enfants, aides aux personnes handicapées, aide à la jeunesse, ...) continuent à être soutenus."

(Pierre-Yves Jeholet dans L'Echo, 6-6-2018)

Vraiment ?

A terme, la réforme des APE (Aide à la Promotion de l'Emploi – système financé par la Wallonie) sera synonyme d'une réduction de budget qui se traduira, en l'état, par des réductions de financements et donc sans doute de moyens humains pour de nombreux acteurs du non marchand, y compris dans nos secteurs.

UNESSA DÉCRYPTE

Dans la prise en charge des personnes fragilisées (grand âge, handicap, déficience mentale...), l'encadrement par des professionnels est primordial pour assurer l'accompagnement et le bien-être des bénéficiaires.

Or, beaucoup de structures font déjà de la corde raide pour assurer leurs missions. Trop souvent, la bonne volonté, la débrouillardise et l'investissement personnel des collaborateurs pallient au manque de moyens.

Prise en charge en question

Comment se traduira, dès lors, la réforme des APE dans le quotidien de ces institutions ? On peut raisonnablement penser que le périmètre des services rendus sera revu à la baisse voire, dans les cas les plus graves, que le nombre de bénéficiaires pris en charge devra diminuer, faute d'encadrement. L'Unipso (Union des entreprises à profit social), chiffre à 6.000 le nombre d'emplois menacés par la réforme des APE dans l'ensemble du secteur à profit social. Le Gouvernement wallon prévoit bien un « matelas de sécurité » de 30 millions d'EUR pendant la période transitoire de deux ans prévue pour faire face à des « situations particulières au niveau 'micro' ». Cette disposition ne règle toutefois pas la problématique générale et pose la question d'un traitement équitable de l'ensemble des acteurs du non marchand.

Par ailleurs, le décret passé en deuxième lecture au Gouvernement wallon reste muet sur les modalités que devront adopter les ministres pour redistribuer les moyens financiers dans « leur(s) » secteur(s) après une période transitoire, créant de l'incertitude.

Les plus faibles plus fragilisés

Que le Gouvernement wallon cherche des leviers pour équilibrer son budget dans une logique de gestion saine des deniers publics, personne n'y trouvera à redire. Que la réforme des APE soit synonyme de simplification et de transparence, fort bien. Mais, telle qu'elle se profile, cette réforme aura un coût pour l'ensemble de la société. Les autorités wallonnes cherchent des leviers budgétaires au sein d'un secteur où le seul profit bénéficie à l'ensemble de la population et en particulier aux plus faibles. C'est particulièrement vrai dans les secteurs de l'accueil des personnes âgées et de l'accompagnement des personnes handicapées ou mentalement déficientes représentés par UNESSA.

UNESSA estime qu'une simplification du système des APE sera bienvenue, mais souhaiterait un temps de concertation plus large et plus approfondi sur l'avenir du système.

UNESSA s'inquiète des modalités de financement qui seront appliquées après la période transitoire de deux ans.

UNESSA estime que chaque employeur concerné devra continuer à recevoir ce qu'il méritait au 1er janvier 2018 en ce et y compris les réductions de cotisations sociales, l'indexation voulue etc... Il ne peut y avoir des « gagnants » au détriment de « perdants » dans le système qui succèdera aux APE.